

Inégalité des revenus au Canada

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Ronald Labonté (Ph.d.; MACSS), Chaire de recherche du Canada et professeur, Faculté de médecine, Université d'Ottawa

Arne Ruckert (Ph.d.), associé de recherche principale

Sam Caldbick (MHP), associé de recherche

Les inégalités de revenu n'ont cessé d'augmenter au Canada au fil des 30 dernières années. Un large éventail d'instituts de recherche, de groupes de réflexion et d'universitaires en sont arrivés à cette conclusion. Des rapports récents de l'Organisation pour le développement économique (OCDE) et du Conference Board du Canada brossent un tableau troublant de la situation (1;2). Au Canada, les inégalités de revenu, telles que mesurées par le coefficient de Gini (après impôt et transferts sociaux) ont pris de l'ampleur, passant de 0,28 en 1990 à 0,32 en 2009 (1). Au cours de la même période, la part du revenu marchand détenue par les individus au sommet de la pyramide a grimpé en flèche : pour le centile supérieur, elle est passée de 8,1 % à 13,3 % alors qu'elle bondissait de 2 % à 5,3 % pour le dixième de centile supérieur (2). Cependant, les tendances du revenu moyen peuvent donner une image faussée des gains véritables de la plupart des Canadiens. Il est donc préférable d'utiliser les mesures fondées sur le revenu médian.¹ Entre 1979 et 2006, les familles avec enfants se situant dans le décile inférieur du spectre ont vu leur revenu médian dégringoler de 70 %, alors que celles du décile supérieur ont bénéficié d'une hausse d'environ 33 % (3).

Selon l'OCDE, la plus grande partie de la hausse des inégalités était attribuable à une disparité croissante des revenus d'emploi entre les travailleurs les mieux rémunérés et ceux se situant dans la seconde moitié de l'échelle, de même qu'aux changements

apportés aux politiques fiscales visant la redistribution des revenus (2). Ainsi, parallèlement à la croissance rapide des inégalités du revenu marchand depuis le début des années 1980, l'État canadien a restreint son rôle dans la redistribution du revenu en apportant des changements à son régime fiscal, ce qui a également élargi les écarts de revenu après impôt. Entre 1980 et 2009, les écarts quant aux revenus disponibles (après impôt et transferts sociaux) se sont accrus de 13 % (4). Pendant cette période, de nombreux changements ont été apportés au régime fiscal fédéral : le taux d'imposition marginal le plus élevé a été réduit de 41 % à 29 % alors que la part imposable des gains en capital a chuté de 75 % à 50 %. Notre taux d'imposition des sociétés est maintenant le plus faible parmi les pays du G8. En 2010, les moyennes et grandes entreprises payaient ainsi en moyenne des impôts à hauteur de 26,9 % de leurs bénéfices, une baisse draconienne par rapport au taux de 49,1 % qu'elles assumaient encore en 2004. Ces diminutions ont fait chuter considérablement les recettes gouvernementales et miner la capacité de l'État canadien de s'attaquer aux inégalités croissances, car l'impôt sur le revenu des particuliers et les transferts gouvernementaux (comme l'aide sociale, l'assurance-emploi, la Sécurité de la vieillesse et les prestations pour enfants) jouent un rôle important dans la réduction des écarts de revenu au Canada (1). Nos recettes fiscales en proportion du PIB ont baissé de 39 % en 1990 à 31 % en 2010, ce qui nous situe au 24^e rang parmi les 34 pays membres de l'OCDE et bien en deçà de la moyenne de 40 % des pays de l'Europe des quinze. Il est intéressant de noter que, jusqu'au milieu des années 1990, le système canadien de redistribution des impôts et des avantages était aussi efficace que ceux des pays nordiques en contrebalançant plus de 70 % de la hausse des inégalités du revenu marchand (de 1980 à 1995). Depuis 1995, cette proportion a chuté à moins de 40 %. Cette tendance à la baisse dans la capacité de redistribution est aussi alimentée par la réduction des transferts fondés sur le revenu. Le montant des prestations a en effet été réduit au fil des 20 dernières années et est maintenant inférieur à son niveau du milieu des années 1990 (en dollars canadiens constants) (5). Une grande partie de cette diminution peut être attribuable au fait que le gouvernement fédéral a changé son mode de gestion des programmes à coûts partagés avec les provinces et limité le montant des transferts aux provinces pour les programmes sociaux et de santé.

Il s'en est suivi une chute considérable des revenus pour les personnes vivant de l'aide sociale, ce qui a contribué à creuser les écarts quant au revenu après impôt. Si le montant des prestations était bonifié jusqu'au niveau que permettait notre pouvoir de dépenser en 1994, une personne seule vivant de l'aide sociale en Ontario toucherait 936 \$ par mois, alors qu'elle ne reçoit que 606 \$ actuellement. Cette tendance est aussi favorisée par les coupures dans les prestations d'assurance-emploi alors que de nombreux Canadiens occupant un emploi précaire n'ont guère de chances d'établir leur droit à des prestations. Si l'on prend à nouveau l'Ontario comme exemple, seulement 26 % des travailleurs en chômage y touchaient des prestations régulières d'assurance-emploi en août 2012. Il faut également se préoccuper du fait qu'une partie des avantages consentis aux bénéficiaires d'aide sociale leur sont retirés lorsqu'ils réintègrent le marché du travail, ce qui crée en quelque sorte un « piège de l'aide sociale » (6). À titre d'exemple, des services de santé sont offerts aux bénéficiaires d'aide sociale et aux travailleurs qui ont la chance d'y avoir accès dans le cadre du régime d'avantages sociaux de leur employeur, ce qui n'est toutefois pas le cas de la plupart des petits salariés. Contrairement à ce qui se passe en Ontario, des pays comme ceux de la Scandinavie se montrent plus novateurs en offrant toute une gamme de services publics de santé gratuits à l'ensemble des adultes à faible revenu.

Les niveaux actuels d'inégalité des revenus sont inquiétants, car ils pourraient faire obstacle au bon fonctionnement des marchés et empêcher toute croissance économique à venir (7). Tant certains économistes ayant remporté le prix Nobel que le Fonds monétaire international (FMI) font partie de ceux qui sonnent l'alarme concernant les pertes économiques pouvant découler de la montée des inégalités de revenu (8;9). Les niveaux d'inégalité actuels sont en outre problématiques pour notre société en raison de leurs effets secondaires néfastes, lesquels se manifestent notamment par une perte de cohésion sociale et l'accroissement des coûts liés à l'aide sociale. Ces tendances sont particulièrement préoccupantes du point de vue de l'équité en santé, car la santé de la population dépend grandement des déterminants sociaux, et surtout du revenu, d'autant plus que la hausse des inégalités entraîne souvent une augmentation des taux de pauvreté, un autre déterminant social important de la santé. Il s'ensuit par le fait même une montée

des coûts pour le système de santé. Dans leur ouvrage *The Spirit Level*, les experts en santé Richard Wilkinson et Kate Pickett démontrent qu'il n'existe pas de lien direct entre le produit intérieur brut, ou les dépenses en santé par habitant, et l'espérance de vie dans les pays riches (10). Il y a cependant un lien significatif entre l'espérance de vie moyenne et les inégalités de revenu : les citoyens des pays dont les revenus sont mieux répartis vivent plus longtemps, alors que les inégalités de revenu supérieures au coefficient Gini 0,3 (le Canada dépasse actuellement 0,32) entraînent des décès plus nombreux chez les 15 à 60 ans (11).

Recommandations stratégiques

Politique d'emploi

La création d'emplois bien rémunérés permettant de s'affranchir du cycle de la précarité est une avenue privilégiée pour la réduction des inégalités de revenu. Compte tenu de l'importante influence que peut exercer le salaire minimum sur l'établissement des taux de rémunération dans l'ensemble du marché, le gouvernement fédéral devrait assurer un rôle de leadership en recommençant à offrir un salaire minimum unique à tous les travailleurs canadiens relevant de la compétence fédérale comme il le faisait avant 1996. S'il était rétabli, le salaire minimum fédéral devrait être fixé à un montant suffisant (p. ex. arrimé au seuil de faible revenu après impôt ou correspondant à la moitié des revenus moyens) et bénéficier d'une protection au fil des ans grâce à l'indexation. En outre, le Canada consacre beaucoup moins d'argent aux politiques d'intervention sur le marché du travail (PIMT) que la moyenne des autres pays de l'OCDE.ⁱⁱ Il convient donc de hausser sans tarder nos dépenses à cette fin pour nous attaquer à la pénurie de main-d'œuvre qui touche actuellement le marché du travail et mieux jumeler chômeurs et emplois disponibles au moyen d'initiatives de mise à niveau des compétences. Enfin, l'augmentation de l'emploi dans le secteur public pendant les récessions à un effet multiplicateur beaucoup plus considérable sur la croissance économique (grâce à la hausse des dépenses de consommation et, par le fait même, de la production et de l'emploi dans le secteur privé) que le recours à des mesures de réduction fiscale pour

stimuler la croissance (12). Le gouvernement fédéral devrait donc repenser ses mesures d'austérité à la lumière du rôle important que peuvent jouer l'emploi et les dépenses dans le secteur public pendant les récessions.

Politique fiscale

La réforme du régime fiscal est le moyen le plus direct d'accroître les effets de redistribution et de s'assurer les recettes nécessaires pour maintenir le niveau d'emploi dans le secteur public et de dépenses pour la protection sociale. Le gouvernement fédéral devrait adopter des échelles d'imposition plus progressives. Le taux d'imposition marginal le plus élevé est actuellement de 29 % pour les revenus supérieurs à 135 054 \$. Ce seuil est nettement plus bas que le niveau de revenu pour le centile, le dixième de centile et le centième de centile au sommet de l'échelle de rémunération. La création de fourchettes d'imposition supplémentaires ciblant expressément ces groupes de contribuables permettrait donc d'engranger d'importantes recettes additionnelles. Comme ces groupes touchent une part croissante des revenus, ils sont d'autant plus aptes à contribuer de façon équitable au partage du fardeau financier de notre société. Le gouvernement devrait en outre se pencher sur le taux d'imposition des entreprises canadiennes pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'annuler les réductions récemment consenties de manière à accroître les recettes et à faciliter la redistribution du revenu par l'État. Depuis 2006 seulement, des recettes de plus de 200 milliards de dollars ont été perdues en raison de la diminution de l'impôt des sociétés (13).

Avantages liés à l'aide sociale

Le gouvernement fédéral devrait travailler de concert avec les provinces pour s'attaquer aux problèmes de pauvreté chez les petits salariés et les personnes vivant de l'aide sociale qui essaient de réintégrer le marché du travail. Il convient notamment d'offrir des prestations d'assurance-maladie complémentaires, des services de garde d'enfants, des services d'emploi et une intervention au chapitre des revenus, soit sous la forme d'un supplément de revenu de travail ou d'une hausse du salaire minimum. Il faudrait aussi

augmenter considérablement les transferts sociaux versés aux provinces pour s'assurer qu'elles demeurent aptes à fournir une assistance financière adéquate aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Bibliographie

- (1) Hot Topics: Canada Income Inequality. Ottawa: Conference Board du Canada; 2011.
- (2) Toujours plus d'égalité : Pourquoi les écarts se creusent 2011. Paris: OCDE Publications.
- (3) Yalnizyan A, Schrecker T. The Growing Economic Gap: What it means for Canadian families and the Canadian future. In: Labonté R, éditeur. Familles défavorisées : La mondialisation et la santé des Canadiens. 2010. p. 112-27.
- (4) Fortin N, Green DA, Lemieux T, Milligan K, Riddell WC. Canadian Inequality: Recent Developments and Policy Options. *Canadian Public Policy* 2012;38(2):121-45.
- (5) Kneebone RD, White KG. Fiscal retrenchment and social assistance in Canada. *Canadian Public Policy* 2009;35(1):21-40.
- (6) Lankin F, Sheikh M. Améliorer les perspectives : Réforme de l'assurance-emploi en Ontario. 2012. Rapport final de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario. Toronto (Ontario) Ministère des Services sociaux et communautaires.
- (7) Yalnizyan A. Inequality is bad for business. 2011. *Canadian Business*.
- (8) Berg A.G., Ostry JD. Equality and Efficiency. *Finance and Development* 2013;48(3).
- (9) Stiglitz J. Some are more unequal than others. *New York Times* 2013.
- (10) Wilkinson RG, Pickett K, Chafer C. The spirit level. *Bloomsbury Press*; 2011.
- (11) Kondo, N., Sembajwe, G., Kawachi, I., van Dam, R., Subramanian, S. and Yamagata, Z. Income Inequality, Mortality and Self-Rated Health. *British Medical Journal* 2009;339, b4471.

(12) Jolley GJ. The Great Recession, unemployment, and the need for a public jobs program. *Public Administration Review*. 2012;72(1):158-60.

(13) Fanelli C, Lefebvre P. The Ottawa and Gatineau museum worker's strike: precarious employment and the public sector squeeze. *Alternate Routes: A Journal of Critical Social Research* 2012;23.

ⁱ Le revenu médian est la valeur qui correspond exactement au milieu de la répartition des revenus : la moitié de la population a un revenu supérieur à la médiane et l'autre moitié, un revenu moins élevé. De nombreux statisticiens estiment que le revenu médian est un meilleur indicateur que le revenu moyen des ménages parce qu'il est moins fortement touché par les valeurs anormalement faibles ou élevées.

ⁱⁱ Dépenses pour les PIMT en 2011 (en pourcentage du PIB) : États-Unis, 0,14 %; Canada, 0,33 %; Royaume-Uni, 0,38 %; Suède, 1,14 %; Finlande, 1,78 %; Danemark, 1,91 %; moyenne de l'OCDE, 0,66 %.